



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE

DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 13 décembre 2016 à 20 heures, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle Émeri-Lapointe située au 288, rue Principale, une demande de dérogation mineure pour la propriété du 385, rue Principale.

La demande présentée a pour but d'autoriser une superficie totale de plancher de 35.7% pour les bâtiments accessoires commerciaux par rapport au bâtiment principal commercial tandis que l'article 406 du règlement de zonage indique que la superficie totale des bâtiments accessoires ne doit pas excéder 25% de la superficie totale de plancher du premier étage du bâtiment principal

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu,
ce 23 novembre 2016

Louise Hébert
Directrice générale et secrétaire-trésorière